Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-134_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

# NExtrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
# Séance du lundi 28 septembre 2026

*Service référent : Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative*

## Objet : Sport – Culture – Compagnie Isabelle Payet – Subvention exceptionnelle

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

**Présents** : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

**Absents** : M. Pierre-Yves ROSTREN

**Représentés** : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-134_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

# Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
# Délibération N°134/2026

*Service référent : Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative*

## Objet : Sport – Culture – Compagnie Isabelle Payet – Subvention exceptionnelle

**Rapporteur** : Monsieur Gildas QUENDO, 1er Adjoint à l'administration générale, aux ressources humaines, au sport, à la sécurité et au stationnement, à la communication, à la cause animale, à l'aérodrome, aux commerces de proximité, à l'économie d'énergie,

**Exposé :**

La Compagnie Isabelle Payet est sélectionnée pour un évènement d'envergure internationale du 25 au 30 octobre 2026 à Madrid. Elle doit faire face à des dépenses importantes notamment de frais liés au déplacement.

La Ville souhaite encourager l'excellence, l'investissement des jeunes dans une pratique artistique exigeante et l'accès à des expériences enrichissantes favorisant l'épanouissement personnel, l'ouverture culturelle, sportive et le dépassement de soi. Lors de l'évènement, les couleurs de la ville seront hautement portées.

Il est proposé d'accorder à l'association Compagnie Isabelle Payet une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

**Avis de la commission** : Lors de sa séance du 21 septembre 2026, la Commission Administration générale Communication Sécurité Sport a émis un avis favorable

**Adoption :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

**Considérant** l'exposé des motifs,

**,** après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le versement d'une subvention à la Compagnie Isabelle Payet pour un montant de 2000€ ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Jeunesse Evènementiel Sport et Vie Associative et au Pôle Finances Commande Publique ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-134_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FINANCES LOCALES – 7.5 – Subventions

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-134_2026-DE